Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_031-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/03/2026

Date de la convocation
21/03/2026

Date d'affichage
21/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an 2026, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHARLES Aurélie, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : Mme HASCOET Marie donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques.

Secrétaire de séance : Mme Justine POULAIN

Réf	2026-031

Objet de la délibération : LA CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LA FIXATION DE LEUR COMPOSITION : COMMISSION COMMUNALE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 18 et R. 6 à R. 10,

Vu la nécessité de créer une commission communale de contrôle des listes électorales pour examiner les demandes d'inscription, de radiation ou de modification des listes électorales,

Considérant que la commission de contrôle des listes électorales est chargée de veiller à la régularité et à la sincérité des listes électorales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer la composition de cette commission,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Il est créé une commission communale de contrôle des listes électorales chargée d'examiner les demandes d'inscription, de radiation ou de modification des listes électorales.
- La commission est composée comme suit :
  - SINOQUET Vincent, Maire
  - SABATIER Nathalie, Conseillère municipale
  - KERGOAT Joel, Conseiller municipal
  - SINOQUET DARDENNE Elodie, Conseillère municipale
  - BLANCHET Jacques, Conseiller municipal
  - POULAIN Justine, Conseillère municipale
- La commission pourra s'adjoindre, à titre consultatif, tout agent municipal compétent en matière électorale.
- Les membres de la commission sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable.
- La présente délibération sera notifiée aux membres désignés et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_031-DE

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Mme Justine POULAIN

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)